

## DÉCISION DU MAIRE

<b>Décision N° 123-2023</b>	<b>SERVICE URBANISME AUTORISATION DU DROIT DES SOLS</b>  • <b>Dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement de l'alignement d'arbres rue Yves du Manoir</b>
---------------------------------	--

### **Le Maire,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R.421-17 et L.151-19 ;

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment son point n°27 relatif au dépôt des demandes d'urbanisme, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite initier le remplacement de l'alignement d'arbres situé rue Yves du Manoir, constitué de cinquante-six pins parasols ;

CONSIDERANT que cette opération se justifie pour des raisons de sécurité des personnes, d'accessibilité, de sécurité des biens et de bonne gestion des deniers publics ;

CONSIDERANT que la municipalité procèdera au remplacement des cinquante-six pins parasols par une quarantaine d'arbres (entre 40 et 48 en l'espèce) rue Yves du Manoir et une dizaine d'arbres route de Bournigal ;

CONSIDERANT que l'alignement d'arbres situé rue Yves du Manoir est identifié par le Plan local d'urbanisme comme élément paysager à protéger (EPP) ;

CONSIDERANT que le dépôt d'une déclaration préalable est requis pour un tel projet ;

### **Prend la décision suivante :**

**Article 1. DECIDE** de déposer un dossier de déclaration préalable pour le remplacement de cinquante-six pins parasols situés rue Yves du Manoir à Clisson.

**Article 2. DECIDE** de signer toutes les pièces relatives à la présente Décision.

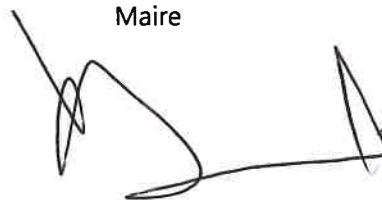
**Article 3. CHARGE** Monsieur le Directeur général des services et le service 'urbanisme' de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État dans le Département et au service « instruction des autorisations du droit des sols de Clisson Sèvre et Maine Agglo ».

Clisson, le 20 novembre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet**

Maire



**Décision transmise à la Préfecture**

le **22 NOV 2023**

**et affichée**

le **22 NOV. 2023**